



PROCÈS-VERBAL N°05

Réunion du :	Lundi 5 juin 2023
Présidence :	René JONCHERE
Présents :	Paul ARRIVE - Alain BEAUPIED- Yves COUPRY- Eugène GEINDREAU - Gérard NEGRIER - Michel PERROT - Joël POIRAUD - Alain POISSON.
Absent :	Gabriel GO (Pilote de pôle)
Assiste :	Lucie GUILLARD

1. Procès-verbaux des réunions de la CFTIS

La C.R.T.I.S. prend note des décisions portées aux PV de la CFTIS suivants :

PV N° 09 du 27-04-23 « Classement Installation et Eclairage »

PV N° 10 du 25-05-23 « Classement Installation et Eclairage »

2. Classement des Terrain et Installation Sportives

• LOIRE ATLANTIQUE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

• PLESSE – STADE LUCIEN PETIT BRETON – NNI 441280101

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T4 Synthétique** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- Rapport
- Attestation de capacité
- PV identification
- Plan recolement
- Plan vestiaires
- Tests in situ

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T4 SYN (Edition 2021) jusqu'au *05/06/2033***.

La CRTIS propose le classement au niveau T4 sous réserve de la mise en place d'une clôture ou d'un écran végétal entre le terrain et la salle polyvalente (un portail sur la chaussée côté salle Polyvalente pourrait être une solution).
Art 6.3 : L'installation sportive est close par un dispositif permettant : de contrôler et de maîtriser la capacité d'accueil du public de l'installation ; d'assurer la protection des installations sportives et la sérénité des rencontres ;

d'assurer la sécurité des spectateurs. Dans tous les cas, la clôture est en bon état et interdit les intrusions (sa qualité et sa hauteur doivent permettre d'interdire tout franchissement). L'entrée et la sortie des spectateurs ne peuvent s'effectuer que par des accès aménagés à cet effet. La limite de l'installation peut être apportée par une clôture grillagée comme par un écran végétal.

- **VIGNEUX DE BRETAGNE – STADE MUNICIPAL FOOT5 – NNI 442175501**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **FootA5 Synthétique** et du document transmis.

- Formulaire de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau FootA5 (Edition 2021)**

- **VIGNEUX DE BRETAGNE – STADE MUNICIPAL FOOT5 2 – NNI 442175502**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **FootA5 Synthétique** et du document transmis.

- Formulaire de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau FootA5 (Edition 2021)**

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

- **HAUTE GOULAINNE – STADE DE LA CHATAIGNERAIE – NNI 440710201**

La commission prononce le retrait de classement car le terrain n'est plus existant.

- **CARQUEFOU – STADE DU MOULIN BOISSEAU 5 – NNI 440260105**

La commission prononce le retrait de classement car le terrain n'est plus existant.

- **CARQUEFOU – STADE DU MOULIN BOISSEAU 6 – NNI 440260106**

La commission prononce le retrait de classement car le terrain n'est plus existant.

- **DIVATTE SUR LOIRE – STADE MARCEL DESMARS 2 – NNI 440290102**

La Commission Régionale des terrains et Installations Sportives prononce le retrait de classement en raison de la non-justification des travaux suivants :

La CRTIS constate que les salles de douches sont mutualisées, et elle prend connaissance du courrier de la mairie qui s'engage à réaliser la séparation pour obtenir une salle de douche propre à chaque vestiaire avant la reprise de la saison sportive 2022-2023.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **VERTOU – gymnase jean pierre morel – NNI 442159901**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **Futsal 3** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- Rapport
- AOP
- PV CDS
- Plan

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau Futsal 3 (Edition 2021)** jusqu'au ***05/06/2033***.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

• MAINE ET LOIRE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

• MAYENNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

- CRAON – STADE DE GIRANDE – NNI 530840301

A la demande du propriétaire, la Commission prononce le retrait de classement.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

- **SARTHE**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **COULONGE – STADE A. DELAPORTE – NNI 720980101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Pelouse Naturelle** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- AOP
- Rapport
- Plans

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 PN (Edition 2021)** jusqu'au ***05/06/2033***.

- **ARNAGE – COMPLEXE SPORTIF A DELAUNE 1 – NNI 720080101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T3** et des documents transmis :

- Formulaire de classement
- Rapport
- Rapport complémentaire

Au regard des éléments transmis, la Commission relève des non-conformités **et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

- **VENDEE**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ST VICENT DU GRAON – STADE MUNICIPAL – NNI 852770101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Pelouse Naturelle** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- AOP
- Rapport

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 PN (Edition 2021)** jusqu'au ***05/06/2033***.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.6 Classements initiaux

2.1 Confirmations de niveau de classement

2.2 Changements de niveau de classement

2.3 Avis préalables

2.4 Retraits de classement

3. Classement des éclairages des Installations Sportives

• LOIRE ATLANTIQUE

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

- **NORT SUR ERDRE - STADE JOSEPH NAULEAU 1 - NNI 441100101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E5** et des documents transmis :

- Formulaire de classement
- Etude d'éclairement

Eclairement moyen horizontal : **250 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,55**

U2h Facteur d'uniformité : **0,70**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 (Edition 2021)** jusqu'au ***05/06/2027***.

- **RIAILLE - COMPLEXE SPORTIF - NNI 441440101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E6** et du document transmis.

- Formulaire de classement

Eclairement moyen horizontal : **181 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,58**

U2h Facteur d'uniformité : **0,74**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 (Edition 2021)** jusqu'au ***05/06/2027***.

- **ST PERE EN RETZ - STADE DU GRAND FAY 2 - NNI 441870102**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E6** et du document transmis :

- Formulaire de classement

Eclairage moyen horizontal : **178 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,53**

U2h Facteur d'uniformité : **0,76**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 (Edition 2021)** jusqu'au ***05/06/2027***.

- **PLESSE - STADE LUCIEN PETIT BRETON - NNI 441280101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E6** et du document transmis :

- Formulaire de classement

Eclairage moyen horizontal : **154 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0.52**

U2h Facteur d'uniformité : **0.64**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 (Edition 2021)** jusqu'au ***05/06/2027***.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **NANTES - STADE MARCEL SAUPIN - NNI 441090201**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E4** et du document transmis :

- Formulaire de classement

Eclairage moyen horizontal : **351 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0.57**

U2h Facteur d'uniformité : **0.72**

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4 (Edition 2021)** et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Avis préalables

- **GUEMENE PENFAO – STADE DE GUENOUVRY – NNI 440670301**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E7 (Edition 2021)**.

- **AVESSAC – PARC DES SPORTS1 – NNI 440070101**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6 (Edition 2021)**.

- **CHATEAUBRIANT – STADE DE LA VILLE EN BOIS – NNI 440360101**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E5 (Edition 2021)**.

- **REZE – STADE LEO LAGRANGE 4 – NNI 441430104**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6** (Edition 2021).

- **NANTES – STADE JOSEPH GEOFFROY – NNI 441091201**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6** (Edition 2021).

- **STE PAZANNE – STADE DES FRAICHES – NNI 441860301**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6** (Edition 2021).

1.5 Retraits de classement

- **MAINE ET LOIRE**

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2

1.3 Confirmations de niveau de classement

1.4 Changements de niveau de classement

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

- **MAYENNE**

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Avis préalables

1.5 Retraits de classement

- **SARTHE**

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Avis préalables

1.5 Retraits de classement

- **VENDEE**

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Avis préalables

- LES SABLES D'OLONNE – STADE DE LA RUDELIERE – NNI 851940101

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E4 (Edition 2021)** et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.5 Retraits de classement

4. Divers

Réception AOP

491030201 - Combree - Stade Bel Air 1 – Combree
723860101 - Yvre L Eveque - Stade De L' Ormeau 1
722120101 - Moulins Le Carbonnel - Stade De La Tourelle
490690601 - Oree D Anjou - Stade De Bel Air - St Laurent Des Autels
723860102 - Yvre L Eveque - Stade De L' Ormeau 2
720080101 - Arnage - Complexe Sportif A. Delaune 1
492480101 - Pouance - Stade De Tresse 1 – Pouance
723860103 - Yvre L Eveque - Stade De L' Ormeau 3
530969901 - Ernee - Salle Du Cosec

Réception Rapport de visite

851470101 - Montournais - Stade Municipal

Autres :

La CRTIS demande à se réunir 5 fois sur la saison à partir de la saison 2023/2024 pour traiter les dossiers urgents. La CRTIS souhaite organiser 1 réunion dans chaque district afin d'inviter les membres de la CDTIS du district concerné.

Au vu de la montée en D3 Féminine pour le club 520216 CROIX BLANCHE ANGERS FOOTBALL, la CRTIS demande aux membres CDTIS 49 de faire une visite de l'installation 490071101 - Stade De L' Arceau N° 1 à ANGERS

Au vu de la montée en Régional 1 pour le club de 541328 MAREUIL SP.C. la CRTIS demande aux membres CDTIS 85 de faire une visite de l'installation pour le terrain 851350101 - STADE DU LAY 1 à MAREUIL SUR LAY DISSAIS

5. Calendrier

Prochaine réunion : le 16 octobre 2023.

Le Président,
René JONCHERE



Le Secrétaire de séance,
Paul ARRIVE

